

Province de Québec
Municipalité de Saint-Samuel
Mardi 2 février 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mardi le 2 février 2021 à 19h00 en visioconférence.

Sont présents : Camille Desmarais, Sandra Lampron, Grégoire Bergeron, Claudia Doucet, Léo Gauthier et Martin Tourigny.

Est absent : Patrick Mathis

La séance est ouverte à 19h02 par monsieur Camille Desmarais, maire. Madame Sarah Richard, directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

2021-02-008

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par monsieur Léo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-02-009

Adoption du procès-verbal du 5 janvier 2021.

Il est proposé par madame Claudia Doucet, secondé par monsieur Léo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 5 janvier 2021, séance ordinaire soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-02-010

Adoption des comptes.

Il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron, secondé par monsieur Léo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve, telle que présentée, la liste des dépenses autorisées et payées totalisant 114 960,33 \$, dont 11 570,95 \$ en déboursés directs pour les salaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

2021-02-011

OMH au Cœur-Du-Québec – Dernier budget révisé 2020.

ATTENDU QUE l'office municipal d'habitation au Cœur-du-Québec dépose au conseil municipal le dernier budget révisé 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudia Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que les documents déposés soient acceptés.

2021-02-012

OMH au Cœur-Du-Québec – Budget initial 2021.

ATTENDU QUE l'office municipal d'habitation au Cœur-du-Québec dépose au conseil municipal le budget initial 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sandra Lampron et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que les documents déposés soient acceptés.

2021-02-013

Entretien cours d'eau, ruisseau Martin, branche no.26 – Ferme Bergeroy.

CONSIDÉRANT l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 338 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la Politique révisée relative à la gestion des cours d'eau lors de sa séance régulière du 16 mars 2016;

CONSIDÉRANT la demande d'intervention faite par M. Claude Bergeron (Ferme Bergeroy), le 18 janvier 2021 pour le cours d'eau Martin, branche no.26;

CONSIDÉRANT la problématique d'une sortie de drain qui est immergée et d'un ponceau complètement bloqué causé par une sédimentation généralisée;

CONSIDÉRANT la localisation des travaux sur le lot 5 446 535 de la municipalité de Saint-Samuel soit sur une distance d'environ 300 m;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande faite par Mme Jennifer Bradley, la personne désignée par la municipalité de Saint-Samuel pour ce type de dossier;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur le cours d'eau ...;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Léo Gauthier, appuyé par le conseiller Martin Tourigny et il est résolu à l'unanimité :

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Samuel appuient la demande d'intervention faite par Mme Jennifer Bradley et transmettent la présente demande à la MRC d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à retirer les sédiments,

QUE l'intégralité des frais liés aux travaux soit répartie entre les propriétaires bordant le cours d'eau (au mètre linéaire).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-02-014

Adoption du règlement 2021-326.

Il est proposé par Grégoire Bergeron, appuyé par madame Sandra Lampron et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2021-326 intitulé Règlement modifiant le règlement taux de taxation 2021 numéro 2020-325.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-02-015

**Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes –
Transmission de la liste des propriétés à la MRC d’Arthabaska.**

ATTENDU la transmission d’un dernier avis, par courrier recommandé, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2021;

ATTENDU QUE selon l’article 1023 du Code municipal du Québec, « Le secrétaire-trésorier de la municipalité locale, s’il en reçoit l’ordre du conseil, doit transmettre, au bureau de la municipalité régionale de comté, un extrait de l’état des immeubles à être vendus par le secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté, tel qu’approuvé par le conseil »;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition Grégoire Bergeron appuyée par Claudia Doucet il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Samuel autorise la transmission de cet extrait à la MRC d’Arthabaska;

QUE le Conseil municipal de la municipalité sa Saint-Samuel autorise le directeur général /la directrice générale à retirer le(les) dossier(s) dont des paiements auront été effectués avant la date de transmission à la MRC d’Arthabaska;

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Samuel désigne Sarah Richard à agir comme représentant(e) de la municipalité pour enchérir sur les immeubles concernés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 10 juin 2021.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2021-02-016

Avis de motion – Règlement tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l’année 2021.

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Grégoire Bergeron conseiller, qu’il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2021-328, tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l’année 2021.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-02-017

Dépôt du projet de règlement 2021-328.

Il est, par la présente, déposé par monsieur Léo Gauthier conseiller, le projet du règlement numéro 2021-328 intitulé tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l’année 2021. Qui sera adopté à une séance subséquente.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-02-018

Achat boîtier mural extérieur chauffant pour défibrillateur.

CONSIDÉRANT QU’environ 40 000 arrêts cardiaques se produisent chaque année au pays ;

CONSIDÉRANT QUE des milliers de vies pourraient être sauvées grâce à une plus grande disponibilité de défibrillateurs externes automatisés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait l'acquisition d'un défibrillateur externe automatisé en 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut le rendre accessible vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept ;

CONSIDÉRANT QUE le boîtier mural chauffant pour défibrillateur proposé résiste aux conditions météorologiques québécoises et répond au critère d'accessibilité ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sandra Lampron appuyée par Martin Tourigny, il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Samuel autorise l'achat du boîtier mural chauffant extérieur et qu'il soit installé près de l'entrée principale du Centre Multifonctionnel.

2021-02-019

Réfection des lumières au Centre Multifonctionnel.

CONSIDÉRANT QUE le système d'éclairage du Centre Multifonctionnel est désuet;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise R. Pagé électricien Inc répond aux exigences;

Il est proposé par Grégoire Bergeron et secondé par Léo Gauthier que R. Pagé électricien Inc effectue les travaux de remplacement du système d'éclairage au Centre Multifonctionnel.

Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

Camille Desmarais, maire, les conseillères Sandra Lampron et Claudia Doucet, les conseillers Grégoire Bergeron, Patrick Mathis, Léo Gauthier et Martin Tourigny déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires.

Levée de la séance ordinaire.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, le conseiller Léo Gauthier secondé par Sandra Lampron, propose la levée de la séance à 19h29. La séance est close.

« Je, Camille Desmarais maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

**Camille Desmarais,
Maire**

Camille Desmarais
Maire

Sarah Richard,
Secrétaire de la séance

PROJET